DÉLIBÉRATIONS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réf.: CV/D190

Séance du 23 septembre 2010 - Convocation du 15 septembre 2010

Compte rendu affiché le 1^{er} octobre 2010 Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER Secrétaire de séance : Delphine ROGER

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme

LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle COIN, MIle ROGER, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-

RABAUD, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés M. AUROY par M. BUFFARD, M. CLARET par M. RACHAS, MIle

FERNANDES par MIle ROGER, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	21

Objet : Pénalités garderie

Afin de réduire certaines situations rencontrées par le service de garderie périscolaire, il est proposé d'instituer une pénalité de 10 € lorsque des enfants d'écoles maternelles non inscrits à la garderie sont déposés par les enseignants du fait que les parents ne sont pas venus les chercher à la sortie (sortie de 16 h 30).

Cette disposition est d'application immédiate pour l'année scolaire 2010/2011, le reste de la réglementation sur la garderie périscolaire restant inchangé.

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 abstentions) :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjoint déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2010,
- APPROUVE l'adoption d'une pénalité de 10 € lorsque des enfants d'écoles maternelles sont déposés à la garderie par leur enseignant du fait que les parents ne sont pas venus les chercher à la sortie,
- DIT que les autres dispositions relatives à la garderie périscolaire restent inchangées,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville, le 23 septembre 2010 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 12/10/2010
- Publication ou affichage le 12/10/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 12 octobre 2010 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.